

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

## TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES

LIMOGES MÉTROPOLITAINES  
-----  
ARRÊTÉ  
-----  
**Le Président de Limoges Métropole**  
du 12 juillet 2025  
Arrêté portant ouverture d'une enquête publique préalable à la modification n°9 du Plan local d'urbanisme de Limoges  
N° 26929

**Le Code général des collectivités territoriales.**  
**Le Code de l'environnement et notamment ses articles L122-1 et suivants et R122-1 et suivants.**  
**Le Code de l'urbanisme, notamment l'article L123-4.**  
**Le Code des relations entre le public et l'administration et notamment son article L.323-9.**  
**La délibération du Conseil communautaire de Limoges Métropole en date du 21 novembre 2024 approuvant la modification n°9 du Plan local d'urbanisme PLU de Limoges.**  
**La décision de Monsieur le Président du Tribunal administratif de Limoges en date du 1er juillet 2025, désignant M. Hervé COLAUD, en qualité de commissaire enquêteur et M. Guy FOUILLADE en qualité de commissaire enquêteur suppléant.**

**CONSIDÉRANT**  
l'impérative nécessité de soumettre à enquête publique la procédure de modification n°9 du PLU de Limoges.

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** Il y a lieu, conformément à l'article L.123-45 du code de l'urbanisme, de procéder à l'enquête publique relative à la modification n°9 du Plan local d'urbanisme de la commune de Limoges. Cette modification consiste à recréer un emplacement réservé dédié à la création d'un bassin de rétention des eaux pluviales et valser sur la parcelle cadastrale section 001 n°7 située sur Charles Legrand.

L'enquête publique sera ouverte au fond, les septembre 2025 à partir de 09:00 au vendredi 19 septembre 2025 à 18:00 heures, soit pendant 10 jours consécutifs. Le siège de Limoges Métropole, situé au 15 rue Bernard Palissy, 87000 LIMOGES, a été désigné comme siège de l'enquête publique.

**ARTICLE 2 :** Les heures valables à l'enquête sont fixées à l'article 1 sans être, à la disposition du public pendant 10 jours consécutifs du lundi 8 septembre 2025 à partir de 09:00 au vendredi 19 septembre 2025 jusqu'à 18:00 sans décaler ses heures ouvrables :

- Dans les locaux de la Direction de l'action foncière et immobilière de la mairie de Limoges, situés au **86 avenue Raoul DODDÉ (LIMOGES)**, pendant les jours de bureau d'ouverture des bureaux au public, soit du lundi au vendredi de 09:30 à 12:00 et de 13:00 à 17:00 ;
- Au siège de Limoges Métropole, situé au **15 rue Bernard Palissy, 87000 LIMOGES**, pendant les jours et heures d'ouverture des bureaux au public, soit du lundi au vendredi de 09:00 à 12:30 et de 13:30 à 17:00.


Ce dossier sera également consultable sur le site internet de la commune de Limoges (<https://www.limoges.fr>) et sur le site internet de Limoges Métropole (<https://www.limoges-metropole.fr/>), en plus de l'enquête publique.

Le dossier d'enquête publique pourra être consulté sur un point d'information via la disposition du public au siège de Limoges Métropole aux jours et heures d'ouverture au public du lundi au vendredi de 09:00 à 12:30 et de 13:30 à 17:00.

## ARRÊTÉ

# Arrêté portant ouverture d'une enquête publique préalable à la modification n°9 du Plan local d'urbanisme de Limoges

1 DOCUMENT - Publié le 11 Juillet 2025

 **26929.pdf**  
(.pdf, 195,7 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**